

Création de l'association pour le Journalisme et l'Internet en Rhône-Alpes (AJIRA) Procès Verbal d'assemblée constitutive

Le mercredi 22 octobre 2008 s'est tenue à Lyon, l'assemblée constitutive de l'Association pour le Journalisme et l'Internet en Rhône-Alpes (AJIRA)

L'objet de l'association est de promouvoir le journalisme, en particulier le journalisme en ligne, en priorité dans la région Rhône-Alpes. L'association A.J.I.R.A représente ses adhérents auprès des pouvoirs publics, des mondes politique, économique et social.

L'AJIRA met en place pour ses adhérents des services en matière technique, juridique, sociale, en matière de recherche, de formation. L'AJIRA assure la promotion des activités de ses adhérents, en particulier la promotion de leurs prestations et activités commerciales.

La cotisation est fixée pour la première année à 30 euros.

L'assemblée constitutive a désigné comme responsables de l'association:

Président: Michel Deprost
journaliste, gérant de société,
demeurant : 43 rue Rochon 69270 Couzon au Mont d'Or
Nationalité: française

Secrétaire: Gilles Roman
journaliste
demeurant: 40, rue Sergent Blandan
69001 Lyon
Nationalité: française

Trésorier: Catherine Foulsham
Journaliste, gérante
Demeurant: 20, avenue du Château
69003 Lyon
Nationalité: française

Le siège de l'association est situé
c/o Michel Deprost
43 rue Rochon
69270 Couzon au Mont d'Or

Fait à Lyon le mercredi 22 octobre

Le Président Michel Deprost
Le secrétaire Gilles Romans
La trésorière Catherine Foulsham